

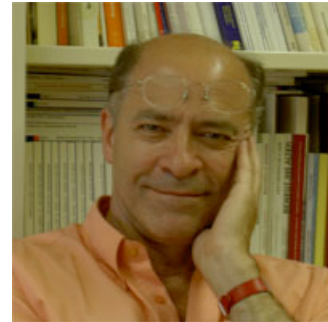


Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

Effervescences et mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest

François Hainard

Institut de sociologie,
Université de Neuchâtel, Suisse



francois.hainard@unine.ch

A travers deux exemples pris au Sénégal et au Burkina Faso, l'article met en évidence l'importance des effervescences urbaines et leur rôle moteur dans les transformations de la vie économique et sociale en Afrique de l'Ouest. Il interroge aussi sur les stratégies des mouvements sociaux, la complexité de la réalité dans laquelle ils baignent et la superposition des enjeux en question. Il faut dire qu'en Afrique de l'ouest, peut-être encore plus qu'ailleurs dans le monde, anciens et nouveaux problèmes se chevauchent: défense de droits fondamentaux, application des règles administratives et juridiques, liberté d'entreprendre pour les femmes, effets pervers de la mondialisation, conséquences des politiques des institutions internationales, ... Les difficultés rencontrées sont d'autant plus importantes que les objectifs sont non seulement la défense ou la conquête de droits, mais surtout, pour ce faire, la laborieuse sensibilisation d'une opinion publique plutôt indifférente et la navigation complexe à l'intersection de plusieurs pouvoirs qui se superposent et se concurrencent! –

Caractéristiques des effervescences et des mouvements sociaux d'Afrique de l'Ouest

Les nombreuses publications, mais l'actualité plus encore, rendent compte de la diversité et de l'intensité des mobilisations sociales dans les pays du Sud en général et en Afrique en particulier. Avant de présenter quelques situations spécifiques (mais qui en réalité ne sont pas si particulières), il convient de souligner où les effervescences de tous types fleurissent actuellement. Fussent-elles rurales ou urbaines, elles sont le produit et le révélateur d'une transformation fulgurante des sociétés, et de fait rendent compte de problèmes et de décalages tout particulièrement dans quatre champs résumables comme suit :



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

- 1) Le poids croissant des marginalisations économiques et sociales
- 2) La forte dégradation des conditions de vie, y compris en terme des difficultés d'accès à une alimentation suffisante
- 3) La rapide détérioration des contextes naturels et environnementaux au sens large (tant dans les villes que dans les campagnes)
- 4) Le non respect récurrent des droits humains fondamentaux.

Ces transformations concernent des pans entiers de populations, mais tout particulièrement des catégories bien définies : familles nombreuses ou monoparentales (et notamment celles dont les femmes sont cheffes de famille), les personnes âgées ou les plus jeunes qui cherchent à entrer dans la vie active, ou encore les personnes qui n'ont pas de véritables formations, ne serait-ce qu'une alphabétisation. Les femmes cumulent souvent ces handicaps et constituent la population la plus concernée et souvent victimisée. Rappelons cependant que, toutes proportions gardées, les profils des populations les plus précarisées sont grosso modo les mêmes dans les pays du Nord. Les stigmates de la marginalisation et de la pauvreté semblent être universels.

Il convient de s'interroger si ces effervescences et mobilisations constituent de véritables mouvements sociaux (MS) au sens où les sociologues, et nous pensons ici tout particulièrement aux travaux d'Alain Touraine, s'accordent pour les définir. Passons rapidement en revue quelques-unes des variables constitutives des MS. **La dimension identitaire**, ferment d'un mouvement, semble faire problème dans la mesure où les sentiments d'appartenance sont souvent ténus et ceci pour deux raisons : primo, parce que la solidarité est rapidement démontée par des positions opportunistes et une pratique « du chacun pour soi » si la situation se présente tout à coup plus favorablement pour l'un ou l'une d'entre eux. Secundo, parce que pour ces populations souvent démunies les urgences pour assurer le quotidien sont telles, qu'une mobilisation tenace et bien structurée est difficile à tenir. Il y a constamment une chasse aux opportunités aussi impératives que chronophages : se nourrir ou nourrir sa famille, se vêtir et se loger, scolariser ses enfants, prendre soin de sa santé et de celle des autres.

L'opposition, ou plus précisément la définition de l'adversaire, n'est pas non plus chose aisée ! Savoir déterminer les obstacles et distinguer qui les incarne est plus complexe que l'on ne pense (par ailleurs peu importe qu'il s'agisse d'un MS du Nord ou du Sud, la complexité reste la même !). La tendance est d'aller



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au
Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

vers la facilité et de se tourner vers ce qui souvent est perçu comme un bouc émissaire, sans pour autant que cela soit légitime. Est-ce celui qui énonce la règle qu'il faut combattre ? Ou plutôt celui qui l'applique ou l'applique mal ? Sont-ce les autorités locales qu'il convient d'interpeller, voire contester ou celles qui exercent le pouvoir à un niveau plus élevé ? Est-ce un problème importé (par exemple l'inflation des prix de l'alimentation, les conséquences d'une politique d'ajustement structurel, les exigences de bailleurs de fonds étrangers) ou localisé (une politique agricole inadéquate, des taxes surdimensionnées) ? Est-ce une question culturelle (les rapports de genre et le maintien d'une domination masculine ou l'intériorisation/acceptation collective de cette domination) ? ...ou sociale (des rapports de dominations de classes, de propriétaires fonciers, de détenteurs de capitaux, etc.) ? Cette brève exemplification, fort incomplète, révèle néanmoins la difficulté de définir son ou ses adversaires et donc de construire en conséquence une stratégie de lutte avec une définition idoine de revendications. Outre cela il faut dire qu'en Afrique (et non seulement de l'Ouest) s'ajoute encore une difficulté supplémentaire, celle de l'enchevêtrement des pouvoirs : celui, traditionnel, des anciens et notables locaux, celui du religieux (particulièrement fort dans les régions islamisées), et le pouvoir politique, qu'il soit ou non désigné démocratiquement.

Quant au **projet** du mouvement social, il n'est jamais aisé à construire puisque c'est là qu'interviennent les **compétences** : il y a des savoir-faire indispensables pour une mise en place de luttes ou de revendications, parmi les plus importantes figurent sans doute les aptitudes à communiquer : non seulement la capacité de faire passer un message auprès des médias ou d'une opinion publique pour expliquer, dénoncer ou éclaircir une situation, mais aussi pour sensibiliser, mobiliser ou conscientiser une population, ainsi que des décideurs (par exemple l'échec de la participation du mouvement syndical ghanéen à la définition des stratégies de réduction de la pauvreté sous l'égide du FMI : faute de compétences technique et d'expertise, les syndicats ont été écartés du processus une fois le dialogue national terminé. (Baah, 2007). Il est vrai que trop souvent spontanéité et amateurisme constituent des handicaps définitivement contreproductifs et donc irrattrapables.

Les **moyens** sont un élément déterminant pour la construction d'un projet alternatif à la situation à changer. Revendiquer ou lutter suppose disposer de ressources, ne serait-ce que pour s'organiser ou consacrer du temps lorsqu'il est habituellement dévolu à la satisfaction des besoins les plus fondamentaux (se nourrir). Remettre en question, militer, lutter devient alors un luxe face aux impératifs vitaux à



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

honorer, sans oublier la nécessité de disposer de moyens et d'appuis pour pouvoir se défendre en justice. Enfin n'oublions pas qu'entreprendre une lutte ou une résistance pour proposer du changement suppose pouvoir accéder aux médias et disposer de solides et influents **réseaux**, ce qui n'est souvent pas le cas chez ceux qui s'opposent, habituellement plutôt écartés qu'insérés, à moins qu'ils ne disposent de « têtes d'affiche » ou de bridge-leaders efficaces et reconnus.

Enfin, le contexte politique et la conjoncture économique sont aussi des éléments qui jouent en faveur ou non d'une émergence et de développements des luttes collectives et des mouvements sociaux.

La structure des opportunités politiques, à savoir la présence **d'opportunités institutionnelles** telles que la **démocratie directe** avec les outils du référendum et de l'initiative (ou le fédéralisme) et la **décentralisation** sont déterminantes des conditions favorables à la mobilisation, à l'action et à l'organisation de mouvements sociaux. **La décentralisation** des instances décisionnelles (communes, région, canton, département, entité nationale) permet de formuler des revendications à différents niveaux, ce qui peut rendre plus difficile la prise de décision politique et leur mise en œuvre (Giugni et al, 1997). Au Mali, le passage d'un régime dictatorial à parti unique (l'Union démocratique du peuple malien) au multipartisme, au début des années 90, s'est accompagné d'une recrudescence de la violence et d'une augmentation des revendications des mouvements d'opposition (Lange, 1999). D'autres éléments jouent aussi en termes d'opportunités telles que **la structure des alliances politiques et la configuration du pouvoir** : certains partis ou syndicats peuvent devenir de véritables alliés (parfois temporairement) pour ces mouvements compte tenu de considérations électoralistes ou des revendications avancées proches de certains programmes.

Quant à la **conjoncture économique**, elle peut aussi être déterminante, soit parce qu'elle favorise des revendications spontanées de type explosion urbaine ou jacquerie tant la vie devient tout simplement « intenable », soit parce que les conditions s'étant améliorées elle offre de nouvelles opportunités, chacun cherchant à bénéficier un peu des fruits d'une croissance que l'on souhaite voir partager.

Ce trop rapide passage en revue des conditions, facteurs et contextes, laisse entrevoir une solide difficulté pour pouvoir parler véritablement de mouvements sociaux en Afrique. Certains peuvent éventuellement s'intégrer dans ce qui pourrait être assimilables à des mouvements de type environnementaliste ou de défense des droits humains. Mais on aurait ici presque plutôt à faire à ce qui pourrait correspondre à



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

certain **anciens** mouvements sociaux (si l'on reprend cette distinction initiée par de nombreux sociologues, Touraine notamment) où priment des **intérêts de classes** (des propriétaires, des technocrates, ...) ou de certaines **catégories sociales** (les ouvriers, les paysans) comme cela était le cas dans les sociétés occidentales jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, il ne s'agit pas ou que très rarement de se mobiliser pour défendre des biens collectifs (par exemple un patrimoine architectural ou naturel), des choix de société (approvisionnement énergétique nucléaire), des idées (le développement durable) ou des valeurs (mise en pratique d'une égalité des droits entre les sexes)... Non, les grandes questions, lorsqu'on a la possibilité de les débattre ouvertement (c'est-à-dire, dans le meilleur des cas, bénéficier d'une autorisation du pouvoir en place, et disposer des moyens pour le faire) et si possible de les dénoncer, restent toujours ancrées dans l'urgence : les carences alimentaires, l'accès à l'éducation, aux soins médicaux, au processus de décisions, les inégalités insupportables,... On assiste donc plutôt à **des luttes collectives et à des effervescences** qui s'estompent rapidement pour les raisons de priorité évoquées ci-avant.

Lorsqu'il s'agit de revendications et de luttes féminines, comme celles présentées ci-après, ces effervescences connaissent encore une difficulté supplémentaire pour exister véritablement. Emanant de femmes, elles ne sont **pas ou que modérément soutenues par l'opinion publique**, les femmes ne disposent que de très peu de moyens pour se faire entendre et, de fait, sont rarement appuyées ...ni même récupérées politiquement ! Ces luttes n'en restent pas moins aussi urgentes que légitimes et puisque souvent étouffées par ceux qui souhaitent un statu quo, il convient dès lors de trouver les occasions d'en parler.

1. Droits fonciers : le combat des femmes de Rufisque au Sénégal

La question du droit des femmes à la terre n'est certes pas spécifique à l'Afrique, on pourrait presque dire qu'il s'agit d'un problème planétaire puisqu'il n'épargne en aucun cas les pays du Nord, certes sous d'autres formes. Ce qui nous intéresse ici est le combat des femmes sénégalaises, non seulement pour accéder légitimement aux terres qu'elles souhaitent cultiver ou qu'elles cultivent déjà (Kimani, 2008), mais encore plus injustement lorsque les droits de propriété du foncier leur sont refusés lors de succession ou pour les terres qu'elles ont acquises « légalement » sur le marché (Sagna, 2005) !



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au
Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

Dans le repérage et la compréhension des mécanismes inégalitaires et non seulement pour ce qui concerne le foncier, la prise en compte du **droit joue comme un analyseur incontournable. On sait que le droit est l'expression des rapports de force, mais qu'il peut aussi fonctionner comme élément de transformation de ces rapports.** Il faut vraiment le considérer comme un élément clé et donc nécessairement à prendre en compte, soit parce qu'il convient de l'adapter aux transformations que connaissent les sociétés, soit pour s'y référer dans les actions qui vont dans le sens de plus de justice sociale et d'autres formes de développement économique. A titre d'exemple on peut mentionner les femmes de Rufisque, ville proche de Dakar, qui revendiquent la possibilité d'un accès aux titres fonciers, y compris pour les biens-fonds qu'elles exploitent elles-mêmes et dont elles sont légitimement propriétaires! Le paradoxe est d'autant plus fort lorsque l'on sait que « les Africaines sont à l'origine de 70 % de la production alimentaire. Elles représentent près de la moitié de la main-d'œuvre agricole et prennent en charge 80 à 90 % de la transformation, du stockage et du transport des aliments, ainsi que des travaux de sarclage et de désherbage ». (Kimani, 2008, p 10) Les droits fonciers et droits de propriété sont essentiels pour assurer l'égalité sexuelle et la sécurité alimentaire, d'autant plus que la prostitution et d'autres comportements à risque diminuent lorsque les femmes disposent de véritables droits de propriété sur les biens et les terres.

Certes la question des droits fonciers pour les femmes africaines n'est pas récente, elle prévalait déjà avant les processus de colonisation où la propriété de la terre revenaient aux lignées, aux clans et aux familles et étaient sous le contrôle des chefs mâles (le passage par la mère était plutôt rare, les droits aux terres familiales se perdaient avec le mariage puisqu'elles avaient dès lors accès aux terres de leur conjoint).

Pourtant si les femmes n'avaient pas de droits fonciers directs elles étaient **davantage protégées par la tradition** qui leur permettait de continuer d'avoir accès aux terres même après un décès, un divorce ou une séparation. Elles pouvaient aussi recourir à des arbitrages traditionnels si l'accès à la terre leur était refusé. La colonisation a contribué à accentuer la privatisation, la division des terres et l'octroi de titres individuels de pleine propriété (Kimani, 2008, p 11). Cette tendance s'est d'autant plus accrue qu'avec l'augmentation démographique, les terres fertiles ont pris de la valeur. Aujourd'hui les mécanismes de protection des femmes ne fonctionnent plus ou mal et de plus s'appliquent difficilement aux nouvelles pratiques de cohabitation hors mariage. A cela s'ajoute la difficulté pour les femmes à être véritablement informées de leurs droits, parce que proportionnellement moins alphabétisées.



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

Face à toutes ces résistances culturelles et administratives, la lutte des femmes de Rufisque est d'autant plus louable car elles se battent aussi contre des dispositions juridiques qui ne sont pas respectées et de surcroît essentiellement appliquées par des hommes ! C'est qu'il faut distinguer les contenus du **droit positif laïc** découlant d'une constitution qui pose le principe de l'égalité entre les êtres humains et entre les sexes, du **droit coutumier** qui comme on l'a vu ci-avant laisse le pouvoir à l'homme mais intègre des pratiques de protection des femmes mariées ou veuves, voire d'un **droit religieux**, en l'occurrence pour le Sénégal inspiré par les préceptes de l'islam, qui n'offre pas les mêmes droits aux femmes en terme de succession, de propriété foncière ou immobilière, voire même de statut de chef de famille.

Si le premier intérêt est bien évidemment de saisir les manières dont les règles et normes s'élaborent et s'appliquent à travers le prisme des représentations des rapports entre les sexes de ceux qui les édictent, c'est surtout dans la dimension des **politiques publiques** que les aspects juridiques émergent de manière la plus évidente. **Il y a dans la définition de la règle à la fois une des clés de la construction des inégalités selon le genre, mais aussi une des manières de les limiter, voire de les éradiquer puisque c'est dans leur véritable application que les solutions existent.** Nous savons que le droit, en général, quel que soit son champ d'application, est souvent beaucoup plus progressiste dans son énonciation, par exemple pour ce qui est de l'égalité entre les sexes, que dans son application. Certes, il existe encore des législations conservatrices ou rétrogrades, et de fait très défavorables aux femmes parce qu'élaborées sur des références religieuses ou traditionnelles qui peinent à s'adapter aux changements (nous pensons à nos terrains africains, cf. Hainard, 2008).

Rappelons qu'il existe aussi un droit tout à fait égalitaire et progressiste qui dans son énonciation ne lèse en rien les femmes, mais les désavantage scandaleusement parce que **les règles ne sont pas respectées dans leurs applications.** Cela est presque universel et donc aussi la réalité des pays du Nord où le principe de l'égalité entre les sexes figure en bonne place dans les constitutions, mais où son application, par exemple dans le monde du travail en terme de salaire ou de promotion, peine à se concrétiser. La situation est encore plus manifeste dans les pays d'Amérique latine ou d'Afrique, où cela se vérifie dans de multiples domaines et jusque dans l'égalité d'un accès des femmes à la propriété immobilière ou foncière qui reste beaucoup plus difficile, comme on l'a déjà souligné.



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

Aujourd'hui, paradoxalement, les femmes se trouvent dans une espèce de **no man's land juridique** dans la mesure où le droit coutumier précolonial qui les protégeait est en transformation et ne s'adapte plus aux nouvelles réalités qui les concernent (par exemple transformations des statuts de la vie couple, accélération du divorce), et où les règles du droit civil qui leur assurent les principes d'égalités en terme d'accès à la propriété et de droit de succession ne s'appliquent pas du tout !

2. Collectage et valorisation des déchets par les femmes de Ouagadougou

La gestion des déchets ménagers solides et liquides est un défi insoluble pour de nombreux pays et surtout les villes à croissance démographique exponentielle ces deux dernières décennies. L'Afrique de l'ouest n'échappe pas à cette situation difficile pour ne pas dire parfois insurmontable. Faute de moyens, **les carences infrastructurelles, notamment urbaines** (absence d'infrastructures pour l'accès à l'eau potable, pour la canalisation et l'élimination des eaux usées, pour l'évacuation des eaux pluviales sur des rues non bitumées, ...) **contribuent à ce que souvent les dispositifs de gestion de l'environnement domestique ou l'élimination collective des déchets soient mis en place sur la base d'initiatives privées et communautaires ...ou ne se fassent pas !** Il ne s'agit pas de décrire ici les incidences de ces carences sur la santé (épidémies de malaria, de choléra, troubles intestinaux, infections pulmonaires, ...) des habitants des quartiers surtout périphériques et sur la qualité de vie en général, mais elles sont considérables.

Il convient pourtant de rendre compte de la lutte conduite par les femmes d'un quartier de Ouagadougou dans un premier temps pour organiser un système de collectage et de valorisation des déchets et, dans un deuxième temps, d'une lutte pour conserver leurs activités soudainement en concurrence avec une gestion industrielle privée découlant des exigences de la Banque mondiale !

C'est depuis 1994 que les femmes de ce quartier gèrent, sous la forme d'une association, les déchets ménagers du « Secteur 10 », un arrondissement de la capitale, en les collectant à l'aide de charrettes à traction asine. Parallèlement à cette collecte, elles mènent différentes activités dans le cadre de l'assainissement de leur secteur : compostage de la fraction organique des ordures avec commercialisation des composts, diffusion d'informations et réalisations d'ouvrages d'assainissement dans les ménages du lotissement tels que latrines, puisards et points d'eau (pour une description plus détaillée des activités de cette association on peut se référer à Tall, 2001).



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au
Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

D'activités dévalorisantes dans un premier temps, le collectage et le compostage des déchets deviendront vite une source de revenus non négligeables pour ces femmes jusqu'à conduire à une quasi indépendance économique de leurs familles. Corrélativement, elles contribuent de fait à mettre en question le pouvoir des hommes chefs de famille, toujours davantage dans la difficulté d'assurer leur rôle de pilier économique du groupe domestique, participant ainsi à la transformation de l'organisation sociale et familiale traditionnelle. Leur première bataille fut, primo, de **s'organiser en association** reconnue par les autorités municipales avec, y compris, l'autorisation de prélever une cotisation auprès des ménages pour l'enlèvement des déchets ; secundo, de **trouver les financements nécessaires** pour acquérir les carrioles, outils et ânes nécessaires et pour salarier quelques charretiers ; et tertio, sortir du domicile familial, donc **s'affranchir d'une autorité maritale**, pour travailler dans la rue avec l'enjeu d'apporter les numéraires qui font défaut à leur groupe familial. Par cette triple démarche réussie, on assiste là à **une véritable lutte pour un renforcement du pouvoir économique, culturel et social des femmes**, avec en fin de compte une reconnaissance collective de leur utilité publique, tant au niveau des groupes domestiques que de la communauté.

Mais une seconde lutte va mobiliser ces femmes du Secteur 10 de Ouagadougou : **la municipalité se voit offrir par la Banque mondiale un financement pour la création et la gestion d'une décharge en périphérie de la ville**. En contrepartie, l'institution internationale exige de soumettre la gestion des ordures à un appel d'offre. Cette décharge en périphérie est sans doute nécessaire car elle permettra de supprimer les multiples points de collectage, tri et compostage des ordures ménagères qui sont effectués dans les quartiers. Elle signifie donc la possibilité bienvenue d'une autre affectation publique de ces espaces à des fins communautaires (pour le Secteur 10, l'affectation de cette zone de tri et de compostage à la création d'un marché, comme cela était prévu initialement) et l'amélioration sanitaire de la ville car il faut en convenir, le traitement des déchets en zones habitées est propice au développement de maladies de tous types.

Pourtant cette décision compromet fortement l'activité économique et environnementale de ces femmes, car la distance (une douzaine de kilomètres) entre leur quartier et le nouveau site de décharge ne leur permet plus d'effectuer les transports de déchets avec les tombereaux à traction asine. La mise en attribution publique de ce « marché » correspond ni plus ni moins à une privatisation du collectage et



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

traitement des déchets. On assiste à la mise en place d'un **nouveau système de gestion des déchets** qui ne pourra se faire que par des camions-bennes propriétés d'entreprises locales de transports, excepté pour les ruelles trop étroites qui empêchent leur passage et nécessitent des sous-traitances.

Avec ce nouveau système **les femmes se sont donc vues exclues de fait et confrontées à un autre nouveau défi** : soit elles renonçaient à leur gagne-pain et à leur rôle social, voire militant, pour un assainissement des quartiers, ainsi qu'à une source non négligeable de revenu, soit elles se lançaient dans la bataille en essayant de remplir les conditions exigées par le cahier des charges. En fait c'est ce qu'elles feront en s'alliant à d'autres coopératives et associations de quartiers de la ville de sorte à constituer deux Groupements d'intérêt économique (GIE) pour pouvoir s'équiper en conséquence, si ce n'est en camions-bennes du moins d'un équipement motorisé pour le collectage, et entrer ainsi dans les exigences du Projet de Développement Urbain initié et financé par la Banque mondiale. Finalement, par leur ténacité, leur esprit d'entreprendre et leur solidarité, ces femmes ont obtenu la gestion de trois des douze zones de Ouagadougou (pour une description plus précise de cette lutte, voir Tall et Tangara, 2005).

L'importance des mouvements de base ?

Par leurs initiatives et les effervescences qui les accompagnent, on voit donc combien les femmes africaines sont victimes des transformations socio-économiques et environnementales de leurs contextes, voire même de la mondialisation avec les politiques d'ajustements structurels qui les touchent de plein fouet. Mais on mesure aussi combien elles participent aux luttes contre les inégalités et à la mise en forme de politiques publiques qui ne les excluent pas.

A l'image des exemples qui précèdent, il convient de travailler à la diffusion d'expériences qui signalent la montée d'une confiance chez les femmes liée à un réajustement légitime de leur rôle et donc de leur pouvoir. Il faut que ces actions, souvent novatrices et courageuses, soient mieux connues des décideurs politiques, des responsables locaux, y compris dans les quartiers où trop souvent on ignore l'enjeu des luttes qui se passent à côté de soi.

Ce travail d'information fait à ce titre pleinement partie des dispositifs pour le changement. La multiplication des forums sociaux (comme le Forum social mondial qui s'est tenu en 2007 à Nairobi) dans



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

le sillage du mouvement altermondialiste contribue à ce besoin de visibilité (Fall, 2005) tout en permettant aux mouvements de nouer des liens de solidarité entre eux (Dembelé, 2007).

Mais si cela est une condition nécessaire, elle n'est malheureusement pas suffisante. Il faut encore qu'à la connaissance de ces actions, à cette confiance qui se construit, s'ajoute encore **la garantie d'une application de tous les droits**, qu'ils soient civils, économiques, sociaux, culturels, politiques. C'est en ce sens que les mouvements sociaux en appellent à la construction d'États forts en Afrique (Fall, 2005), condition préalable à l'application du droit et à la mise en place de la démocratie (Otayek, 1999).

Nous sommes certains qu'il s'agit là d'une des lignes conductrices à privilégier si l'on souhaite influencer sur les déséquilibres dans les rapports de genre et penser de nouvelles stratégies pour d'autres formes de développement. Notre préoccupation d'informer et donc souvent de dénoncer n'est pas utopique. Fortement ancrées dans les réalités locales, prises en charges par les populations elles-mêmes, ces expériences qui conduisent à des projets et des actions très concrets doivent être diffusées et exemplifiées, démontrant qu'effervescences et mobilisations tenaces sont souvent porteuses de transformations favorables aux catégories défavorisées.

Pour ce qui est de l'Afrique, il faut aussi tenir compte du fait qu'un certain nombre de collectifs, d'associations et d'ONGs sont initiés par des organisations du Nord ou développent des liens institutionnels forts avec elles. C'est ainsi que si le mouvement associatif en Afrique subsaharienne s'est d'abord développé contre l'autoritarisme des États à parti unique, son dynamisme s'insère aujourd'hui plutôt dans une logique de captation des ressources financières provenant d'ONGs internationales ou d'agences de développement (Otayek, 1999). Le projet de constitution d'une « société civile » à laquelle participent les mouvements sociaux représente donc un processus endogène mais constitue aussi, tout comme les notions d'État et de développement, une greffe d'un produit occidental – cela ne signifie pas pour autant que ces mouvements ne s'en réapproprient pas les modes d'action et les contenus (Pirotte, 2003). Une piste de recherche à considérer ici serait **l'analyse des mécanismes de création des mouvements sociaux dans leurs relations avec des organisations venues du Nord**, ces dernières étant utilisées comme moyen d'accéder à de plus grandes ressources tout en demeurant capables d'instrumentaliser des luttes collectives locales pour servir leurs propres causes.



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

En Afrique comme ailleurs, les mouvements sociaux peuvent représenter de puissants vecteurs du changement politique et social. C'est qu'à travers leurs actions contestataires et leurs interventions dans l'espace public, ils permettent à des groupes peu ou faiblement représentés dans les structures politiques (comme les femmes) de faire émerger et exister leurs problèmes sur la scène publique. Les mouvements sociaux peuvent aussi participer à une redéfinition des politiques publiques et des modes d'intégration de la société civile dans les processus de décision en défendant la nécessité d'une gouvernance multidimensionnelle qui prenne en considération les revendications de la base (Fall, 2005). Ceci apparaît d'une importance majeure dans un contexte où les politiques publiques sont le plus souvent construites sous l'influence des institutions financières internationales – quand elles ne sont pas entièrement définies par elles, et où les projets de développement ont longtemps été (voire continuent d'être) élaborés « par le haut » sans même s'assurer qu'ils répondent à une véritable demande locale. **En ce sens, les mouvements sociaux apparaissent comme de véritables « producteurs de signification » en participant à la définition des situations problématiques** ; c'est d'ailleurs ce point qui constitue le noyau de l'analyse des structures contextuelles. Par leurs actions, leur mise en évidence de conflits latents, ils redéfinissent les repères d'expérience des acteurs civils et politiques et modifient les cadres institutionnels et juridiques dans lesquels ils évoluent.

Mais pour avoir une réelle influence au niveau institutionnel, les mouvements sociaux doivent passer du discours subversif à la formulation de véritables demandes et à l'élaboration de projets, de la fonction de « laboratoire social » à celle d'influence des politiques publiques (Fall, 2005), ce qui, comme nous l'avons vu en introduction, requiert des compétences qui ne sont pas toujours acquises. La protestation collective ne constitue en effet qu'un mode parmi d'autres de l'entrée des problèmes sur l'agenda des autorités et des médias (Neveu, 2000). Les mouvements sociaux ont alors tout intérêt à se constituer de manière durable comme interlocuteur dans les négociations ou à opérer un travail de lobbying auprès des négociateurs. Ils peuvent ainsi se constituer en experts (sur les plans technique, juridique, socio-économique...) de certaines problématiques. Mais l'entrée dans une logique d'institutionnalisation, si elle permet d'acquérir des compétences et une certaine légitimité, comporte le risque de couper le mouvement militant – devenu « domestiqué » (Neveu, 2000), de sa base.

Bien que le contexte de transition démocratique, vécu par de nombreux pays d'Afrique, pousse à voir dans les mouvements sociaux avant tout des forces du changement historique et social, se cantonner dans cette



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

voie d'analyse nous semble réducteur. Les MS sont également le lieu où se construisent et s'affrontent des identités individuelles et collectives, des rhétoriques, où se manifestent les biographies de leurs membres, leurs émotions, leur sens de la justice etc. Les émotions réactives face à des événements vécus ou observés dans le quotidien (comme la colère face à une injustice : par exemple la question de la dette des pays africains) peuvent ainsi conduire à l'engagement militant. Le propre des mouvements sociaux est aussi de mettre en mots, dans des discours à visée publique, des émotions traduisant un jugement moral qui sinon resteraient cantonnées dans la sphère privée (Jasper, 2001).

Nous avons mentionné en introduction les principaux éléments de définitions et d'actions des mouvements sociaux : identité, opposition, projet, mais aussi moyens et compétences, contextes et conjonctures. Les exemples que nous avons présentés montrent que chacun d'entre eux contient en lui des aspects ambigus et problématiques, ce qui n'étonne guère si l'on considère la variété des formes de luttes collectives. Loin d'être négatifs, ces aspects incitent à mener plus loin la réflexion dans le cas des mouvements sociaux africains et ouvrent de nombreuses pistes de recherche.

Il convient de s'interroger sur les (re)définitions identitaires individuelles et collectives susceptibles de s'opérer dans les mouvements sociaux et à travers leurs actions. **Dans quelle mesure le fait d'être une femme, aujourd'hui en Afrique, représente-t-il une composante identitaire qui peut pousser à la mobilisation sociale ou au contraire l'inhiber ? Et en retour comment les mouvements sociaux contribuent-ils à la création d'une conscience politique de la condition féminine ?**

La dimension de l'opposition appelle également de nombreuses questions. **Quel est le rôle de la culture dans la traduction d'émotions individuelles en protestations collectives ? Quelles rhétoriques et quelles formes de communication les mouvements citoyens mobilisent-ils dans la définition de leurs adversaires ?**

Concernant enfin le projet, on peut s'interroger sur les logiques d'institutionnalisation (quelle est leur importance ?) et d'acquisition de compétences par les mouvements sociaux africains ? Quelles relations ces derniers veulent-ils développer avec les États et les autres acteurs de la vie politique et économique africaine (les institutions financières internationales) ? Mais aussi : **quelles relations ces mouvements nés de luttes locales très concrètes entretiennent-ils avec d'autres mouvements sociaux, avec le**



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

mouvement altermondialiste par exemple? Ou avec les ONG venues du Nord ? Quelles ressources mobilisables sont-ils susceptibles de trouver dans ces relations ? **Et les luttes collectives africaines ne peuvent-elles pas en retour être instrumentalisées par d'autres organisations ou mouvements sociaux ?** Autant de questions urgentes à investiguer si l'on veut apprendre davantage sur ces mobilisations (et peut-être les soutenir ?) qui sont en train de transformer l'Afrique.

Bibliographie

Baah, A., 2007, *Ghana : participation syndicale flouée aux « stratégies de réduction de la pauvreté »*, in : Alternatives sud (coll), 2008, Etat des résistances dans le Sud – 2008, Sylepse, vol 14, no 4, 81 – 87

Dembélé D M., 2007, *Afrique: mouvements sociaux et résistances à la mondialisation néolibérale*, in : Alternatives sud (coll), 2008, Etat des résistances dans le Sud – 2008, Sylepse, vol 14, no 4, 81 – 87

Eteki-Otaleba M.-L., 1992, *Dix ans de luttes du Collectif des femmes pour le renouveau (CFR) : quelques réflexions sur le mouvement féministe camerounais*, in : Recherches féministes, vol.5, n°1, p.125-134, <http://iderudit.org/iderudit/057673ar>

Fall, A.S, 2005, *La gouvernance multidimensionnelle et la reconfiguration des interactions entre les Etats et les mouvements citoyens en Afrique de l'Ouest et du Centre*, in : Anthropologie et Sociétés, vol.29, n°3, « Altermondialisation : quelles altérités ? », p. 123-138

Giugni M., Passy F., Cattacin S., 1997 *Mouvements sociaux et Etat: Mobilisations sociales et transformations de la société en Europe*. Arles: Actes Sud.

Hainard F., 2008, *Du projet à l'action : sept ans de recherche sur sept terrains*, (à paraître dans la Revue internationale des sciences sociales, special *Urban Governance*, no 193)

Harsch E., 2008, *Manifestations contre la vie chère, émeutes et répression témoignent des problèmes de gouvernance en Afrique*, in : Afrique Renouveau, vol.22, n°2 (juillet 2008)

Jasper, J., 2001, *L'art de la protestation collective*, in : « Les formes de l'action collective : mobilisations dans les arènes publiques », dir : Cefaï et Trom, Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.

Kafando Y., 2004, *Environnement urbain et problème de santé à Ouagadougou, mémoire de maîtrise, Ouagadougou.*
http://www.ird.bf/activites/CTEM_178_memoires/Kafando_ouaga_maitrise_2004.pdf (consulté le 2 septembre 2008)

Kimani M., 2008, « *Droits fonciers : le combat des femmes. Les femmes se battent pour accéder aux terres et au pouvoir de décision* » in Afrique renouveau, vol 22, no 1, pp 10-13.



Conférence internationale
Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie
Université du Québec en Outaouais
24 et 25 septembre 2008

Lange, M.-F., 1999, *Insoumission civile et défaillance étatique : le processus démocratique malien*, in : Afrique : les identités contre la démocratie ?, coll. : Autrepart, Paris : Editions de l'Aube

Neveu E., 2000, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte

Pirotte G., 2003, *La greffe d'une société civile en Europe de l'Est et en Afrique subsaharienne. Réflexions à partir des expériences transitionnelles en Roumanie et au Bénin*, Civil Society Network Workshop, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 12-14 juin 2003

Otayek, R., 1999, *La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat : y a-t-il une « exception » africaine ?*, in : Afrique : les identités contre la démocratie ?, coll. : Autrepart, Paris : Editions de l'Aube

Sagna N., « *Les femmes veulent un accès à la terre* », in Walfadjri, quotidien dakarois du 9 mars 2005, p 6

Tall K., 2001, « *Une association féminine entreprend la gestion de l'environnement dans un quartier de Ouagadougou* » in F. Hainard et C. Verschuur, (éd.) *Femmes dans les crises urbaines. Relations de genre et environnement précaires*, Paris, Karthala, pp 135-168

Tall K., Tangara M., 2005, « *Associations féminines et entreprises privées dans la filière de gestion des déchets à Ouagadougou. Un empowerment laborieux* » in F. Hainard et C. Verschuur (éd.) *Mouvements de quartiers et environnements urbains. La prise de pouvoir des femmes dans des pays du Sud et de l'Est*, Paris, Dakar, Karthala et ENDA, pp 249-274

Site spécifique :

<http://www.afd.fr/jahia/webdav/users/administrateur/public/publications/RPT/RPTn32-DechetsUrbains.pdf>, décembre 2003, consulté le 2 septembre 2008